

# Exploitation

## Ordre de Service.

N<sup>o</sup> 137.

### Rétablissement du point d'arrêt de Bois de Nivelles

Le 9 Octobre 1884.

En exécution d'une décision ministérielle, le point d'arrêt de Bois de Nivelles, supprimé depuis le 1<sup>er</sup> Août dernier (Ordre de service N<sup>o</sup> 99 du 26 Juillet précédent), sera rétabli, à titre d'essai, à partir du 11 Octobre courant.

Comme précédemment, les dispositions de l'ordre de service N<sup>o</sup> 131 du 12 Novembre 1881 seront applicables au point d'arrêt précité qui sera desservi par les trains désignés ci-après :

- train N<sup>o</sup> 2102, le mercredi et le samedi, vers 6.44 matin
- id N<sup>o</sup> 2106, le Lundi, vers 2.56 soir
- id N<sup>o</sup> 2103, le Lundi, vers 7.14 matin
- id N<sup>o</sup> 2105, le Samedi, vers 11.41 matin
- id N<sup>o</sup> 2107, le Mercredi, vers 5.23 soir.

Les fonctionnaires dont le service est en cause sont chargés, chacun dans la limite de ses attributions, d'assurer ou de surveiller l'exécution du présent ordre.

L'Administrateur,  
A. Dubois.